

1 Niveau de certification de l'établissement ECHO

Dans le cadre de la démarche de certification des établissements de santé menée par la Haute Autorité de Santé, l'ECHO a été certifié « **Haute qualité des soins** » à l'issue de sa dernière visite de certification en Mars 2024.

Résultat de l'ECHO :



Classe de performance des établissements de santé			
Certifié avec mention	Certifié	Certifié sous condition	Non certifié

Le rapport de certification de l'ECHO est consultable sur le site de la HAS.

2 Indicateurs HOP'EN 2024

Dans le cadre de sa politique du numérique en santé, la Direction Générale de l'Offre de Soins a lancé le programme HOP'EN (Hôpital numérique ouvert sur son environnement) visant à faire évoluer les systèmes d'information du système de santé et d'en accélérer la transition numérique.

Qualité de la coordination des prises en charge	Intitulé de l'indicateur	Résultat 2024
	Alimentation du dossier médical partagée (DMP) pour les patients disposant d'un DMP lors de leur séjour	96,41%
Usage entre correspondants de santé à la MSSanté (Messagerie Sécurisée de Santé)	98,16%	

> 50%	= 50%	< 50%
-------	-------	-------

3 Indicateur de consommation des solutions hydroalcooliques

L'indicateur ICSHA permet de mesurer de manière indirecte la consommation de solutions hydroalcooliques dans les centres et les unités de dialyse médicalisées (UDM) de l'ECHO. Il correspond au **volume minimal théorique de SHA à délivrer** en pourcentage.

Structures de soins		ICSHA 2024*	Classe
44	Centre Confluent	58 %	C
	Centre Polyclinique Santé Atlantique	82 %	B
	UDM Nantes Montfort	46 %	C
	UDM Laënnec	69 %	C
	UDM La Baule	53 %	C
	UDM Saint-Nazaire	52 %	C
	UDM Châteaubriant	88 %	B
49	Centre Angers Boquel	61 %	C
	Centre Cholet Marengo	55 %	C
	UDM Trélazé	42 %	C
	UDM Chanterivière	27 %	C
	UDM Saumur	58 %	C
53	Centre Laval	74 %	C
	UDM Mayenne	53 %	C
56	Centre Vannes Villemin	59 %	C
	UDM Auray	81 %	B
	UDM Vannes Ténéio	46 %	C
72	Centre Le Mans Michel Ange	70 %	C
	Centre Le Mans Pôle Santé Sud	50 %	C
85	Centre Pôle Santé des Olonnes	70 %	C
	UDM Challans	69 %	C
	UDM Ile d'Yeu	37 %	C
	UDM Fontenay Le Comte	47 %	C
	UDM La Roche-sur-Yon	51 %	C

*Le résultat ICSHA 2024 est calculé sur les données de 2023.

A ≥ 100%	B 80% à 99%	C <80%
-----------------	--------------------	---------------